

# Commune de LOUVIGNY

## Séance N° 1 du 10 Janvier 2023

Les membres du Conseil Municipal de la commune de LOUVIGNY se sont réunis le **mardi dix janvier deux mille vingt-trois à vingt heures et zéro** minute en la mairie de LOUVIGNY 2 rue du Pré Joli 57420 LOUVIGNY, sous la présidence de **Madame TORLOTING Brigitte**, Le Maire.

Date de la convocation : **04 Janvier 2023**

**Madame TORLOTING Brigitte, le maire ouvre la séance à 20 h 00.**

---

**Avant de débiter la séance, Madame le Maire fait part aux élus de la démission de Monsieur GROSDIDIER Thomas du poste de conseiller municipal en date du 10.01.2023.**

**Précise que le représentant de l'Etat en a été avisé.**

**Le nombre de conseillers municipaux est désormais de 14.**

---

### Conseillers absents excusés :

Madame DUBEAU Emilie a donné procuration à Monsieur SADLER Rémy

Monsieur L'HUILLIER Benjamin a donné procuration à Monsieur SUTTER Serge

Monsieur PAULOIN Pierre a donné procuration à Madame DESHAYES Agnès

### Secrétaire de séance :

Madame SOL Sylviane

❖ **Madame TORLOTING Brigitte, Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.**

Elle constate que le quorum est atteint.

Il est ensuite procédé aux délibérations des questions inscrites à l'ordre du jour :

### ORDRE DU JOUR :

**D\_2023\_1\_1** : Approbation par le conseil municipal de la séance du 27/09/2022

**D\_2023\_1\_2** : Mesures prises par délégation

**D\_2023\_1\_3** : Convention SMIEV pour le réseau d'eau potable

**D\_2023\_1\_4** : Installation des nouveaux jeux

**D\_2023\_1\_5** : Enquête publique lotissement Haut de Pagny

**D\_2023\_1\_6** : Arrêté de biens sans maître

**D\_2023\_1\_7** : Eclairage extérieur de la salle des fêtes

**D\_2023\_1\_8** : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

**D\_2023\_1\_9** : Droit d'occupation du domaine public

D\_2023\_1\_10 : Voyage scolaire  
D\_2023\_1\_11 : Vente de terrains  
D\_2023\_1\_12 : Tarif de location de la salle des fêtes  
D\_2023\_1\_13 : Logements communaux  
D\_2023\_1\_14 : Repas et colis festifs des seniors

---

### Délibération D\_2023\_1\_1

#### OBJET : Approbation par le conseil municipal de la séance du 27/09/2022

Madame le Maire soumet le compte rendu de la séance 27/09/2022 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant son adoption définitive. Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Présent(s) : 11	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 14</b> Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b> -		
<b>Abstention : 0</b> -		

### Délibération D\_2023\_1\_2

#### OBJET : Mesures prises par délégation

Conformément aux articles L.2122-22 & L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

➤ **PREND ACTE des décisions suivantes :**

Désignation	Fournisseur	Date paiement	Montant ttc
<b>Fêtes et cérémonies</b>			
livres enfants des écoles et - 3 ans (cadeaux Noël)	LE PRÉAU	24/11/2022	874,97 €
chocolats de Noël enfants - 3 ans	ASA	24/11/2022	206,42 €
Henri II (100 bouteilles)	OURY SCHREIBER	14/10/2022	1 000,00 €
<b>s/total</b>			<b>2 081,39 €</b>
<b>Fournitures diverses</b>			
habit Père Fouettard + maquillage	LA CLOWNERAIE	28/11/2022	74,70 €
remboursement accessoires Père Fouettard (achat internet : barbe et perruque)	ROGET Véronique	24/11/2022	15,99 €
<b>s/total</b>			<b>90,69 €</b>
<b>Fourniture de Végétaux</b>			
sapins de Noël (8)	MALICK	28/11/2022	304,00 €
bulbes	VERVER Export	16/11/2022	472,40 €
pensées, chrysanthèmes	BICHWILLER	24/11/2022	259,49 €
<b>s/total</b>			<b>1 035,89 €</b>
<b>Frais de transports</b>			
voyage scolaire (St-Louis)	SCHIDLER	21/11/2022	1 310,00 €
<b>s/total</b>			<b>1 310,00 €</b>
<b>Travaux d'entretien bâtiments communaux :</b>			
vérification des installations électriques et gaz batiments	VERITAS	25/12/2022	1 871,28 €
entretien VMC salle des fêtes	CLS ELECTRICITÉ	02/12/2022	367,20 €
diagnostic amiante école élémentaire (programme fus@é)	TELMO	17/10/2022	825,00 €
<b>s/total</b>			<b>3 063,48 €</b>
<b>Travaux d'entretien de terrains</b>			
élagage et nettoyage gouttières +évacuation	PERROTTE PAYSAGE	12/12/2022	1 126,20 €
engazonnement rue de l'église	PERROTTE PAYSAGE	02/11/2022	1 567,68 €
abattage arbre malade	PERROTTE PAYSAGE	05/10/2022	480,00 €
<b>s/total</b>			<b>3 173,88 €</b>
<b>Entretien de voies et réseaux :</b>			
remplacement poteau incendie (carrefour RD 910 et route de Moince)	STPI	21/10/2022	9 829,60 €
<b>s/total</b>			<b>9 829,60 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>20 584,93 €</b>

<b>Présent(s) :</b> 11	<b>votant(s) :</b> 14	<b>suffrages exprimé(s) :</b> 14
<b>Pour :</b> 14		
Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILIER Benjamin, Monsieur PAULAIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre :</b> 0		
-		
<b>Abstention :</b> 0		
-		

## Délibération D\_2023\_1\_3

### OBJET : Convention SMIEV pour le réseau d'eau potable

Madame le Maire informe les élus de la nécessité de reprendre le réseau AEP sur différents secteurs de la commune.

#### Réseau eau potable :

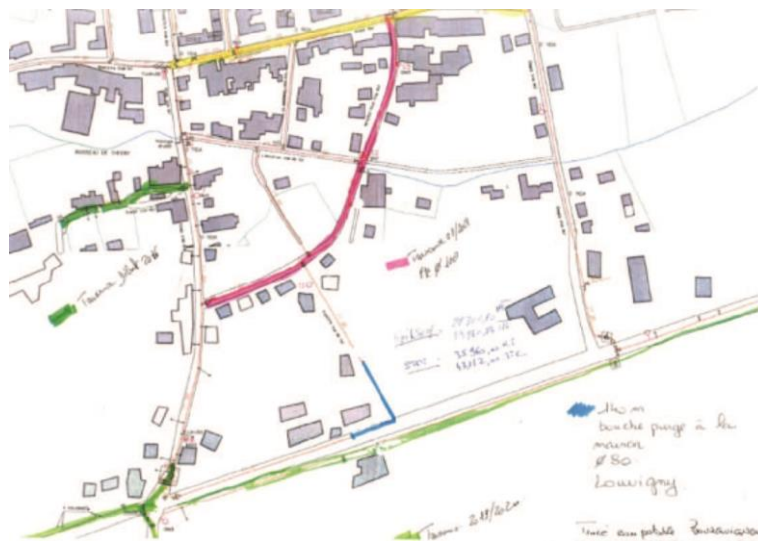
##### ○ route de Traille :

- reprise du réseau AEP pour permettre la construction à côté du cimetière d'une maison individuelle, le maximum de connexion (3) étant atteint pour une conduite diamètre 40 sur bras mort.
- rebouclage entre intersection rue de l'église et borne incendie situé près du cimetière et reprise des branchements existants



○ **route Nationale :**

- connexion zone garage Letournel (présence d'eau boueuse en permanence).
- reprise de la connexion sur la nouvelle conduite route nationale.
- préparation pour le futur de connexions nouvelles sur la zone de la rue de la Vignotte : bouclage entre les extrémités des réseaux eau potable route nationale et rue de la Vignotte



Ces travaux seront réalisés sous couvert du Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny .

Pour ce faire, il a été convenu la réalisation d'une convention en vue d'établir les conditions dans lesquelles se dérouleront les travaux d'extension et de bouclage du réseau d'A.E.P. de la commune : route de Traille/rue de l'Eglise (à côté du cimetière) et route Nationale/rue de la Vignotte.

Lesdits travaux seront entrepris et suivis par le SMIEV dans le cadre de ses travaux d'amélioration des réseaux.

Les entreprises seront consultées par le SMIEV en partenariat avec la commune et les commandes seront passées par le SMIEV.

Les raccordements au réseau existant étant du ressort exclusif du délégataire, seront confiés à la Société Mosellane des Eaux. Il en sera de même pour le branchement neuf route de Traille.

Ces travaux permettant à la fois une extension du réseau de la commune et une amélioration du service, il est convenu d'un commun accord que leur coût soit supporté à parts égales par les parties signataires (SMIEV, Commune). Les branchements nouveaux restent à la charge des demandeurs.

Madame le Maire invite le conseil à délibérer sur le sujet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le programme des travaux susvisés ci-dessus,**
- **ACCEPTE les conditions financières définies dans la convention avec le SMIEV et S'ENGAGE à prendre en charge 50 % de la dépense,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec le SMIEV,**
- **S'ENGAGE à prévoir les crédits nécessaires au budget communal.**

Présent(s) : 11	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 14</b>		
Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b>		
-		
<b>Abstention : 0</b>		
-		

## Délibération D\_2023\_1\_4

### OBJET : Installation des nouveaux jeux

Madame le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement de l'aire de jeux des enfants rue du Pré Joli.

Cède la parole à Serge SUTTER, adjoint au maire, en charge du dossier.

Ce dernier dresse un état de la situation. Rappelle que les jeux ont été commandés et partiellement réceptionnés.

Informe qu'il convient désormais de porter son choix sur le type de sol pour l'implantation des jeux.

Deux options sont proposées :

- **sol coulé dalle béton + sol béton**
- **sol fluent**

Le coût est du simple au double.

**Sol coulé :**

- J2C : 51 204,82 € HT
- HURSTEL : 54 591,00 € HT
- IDVERDE : 47 780,70 € HT

**Sol fluent :**

- J2C : 27 216,81 € HT
- HURSTEL : 32 208,00 € HT
- IDVERDE : 22 164,13 € HT

Madame le Maire invite le conseil à délibérer sur le sujet.

Le conseil municipal après un tour de table et en avoir délibéré :

- **PORTE son choix sur le sol fluent,**
- **RETIENT la proposition de la société IDVERDE pour un montant HT de 22 164,13 € HT,**
- **AUTORISE Madame le Maire à passer commande desdits travaux et à régler la facture qui en découlera.**

La dépense sera imputée à l'opération 10014.

Présent(s) : 11	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 14</b>		
Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b>		
-		
<b>Abstention : 0</b>		
-		

**Délibération D\_2023\_1\_5**

**OBJET : Enquête publique lotissement Haut de Pagny**

Madame le Maire cède la parole à Madame SOL Sylviane, adjointe au maire, en charge du dossier. Madame SOL informe les élus que l'aménagement du futur lotissement oblige à déplacer le chemin rural pour créer une voie de circulation.

Ce qui nous amène à lancer une procédure d'enquête publique pour :

- désaffectation et déplacement du chemin,
- aliénation du chemin

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment l'article L.161-10,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles R.141-3 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 janvier 2023,

CONSIDÉRANT que les chemins ruraux sont les chemins appartenant à la commune, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune,

CONSIDÉRANT la nécessité de céder une partie du chemin rural section 19 numéro 82 afin de réaliser une opération foncière,

CONSIDÉRANT que cette partie de chemin rural deviendra une voie desservant le futur lotissement,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE de faire procéder à une enquête publique préalable en vue de la cession d'une partie de l'emprise foncière du chemin rural section 19 numéro 82 pour une contenance de 859 ares.**

Présent(s) : 11	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 14</b> Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b> -		
<b>Abstention : 0</b> -		

## Délibération D\_2023\_1\_6

### OBJET : Arrêté biens sans maître

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Elle expose que le bien présumé vacant et sans maître, cadastré section 03 n° 58 d'une contenance de 227 m<sup>2</sup>, dont les propriétaires sont inconnus et les contributions financières y afférentes non acquittées ou nulles depuis plus de trois années, est susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune.

Elle indique que cet immeuble est donc présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil et qu'il peut donc revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur,**
- **CHARGE Madame le Maire de prendre dans un premier temps un arrêté portant constat du bien sans maître et dans un second temps, après expiration du délai de six mois pour le propriétaire de se faire connaître, de lancer la procédure d'incorporation dudit bien dans le domaine communal,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents et actes nécessaires à cet effet.**

Présent(s) : 11	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 14</b> Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b> -		
<b>Abstention : 0</b> -		

## Délibération D\_2023\_1\_7

### OBJET : Eclairage extérieur de la salle des fêtes

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'éclairage extérieur complémentaire à la salle des fêtes.

La parole est donnée à Monsieur SUTTER Serge, en charge du dossier.

Ce dernier fait part et détaille les devis proposés par les entreprises SPIE et SMTPF comprenant :

- la fourniture et pose d'un mât avec 3 spots,
- le positionnement de 7 spots sur le pourtour de la salle des fêtes commandés de l'intérieur via un interrupteur à clé,
- la reprise de la commande des petits spots Led de la sous toiture, - mise en place d'un coffret de prises de courant + interrupteurs.

Le conseil municipal après examen des différents devis proposés et en avoir délibéré ;

- **RETIENT l'offre de l'entreprise SMTPF d'un montant HT de 10 734,00 €.**
- **AUTORISE Madame le Maire à passer commande desdits travaux auprès de l'entreprise retenue et à régler la facture qui en découlera.**

Dit que la dépense sera imputée à l'opération 10014.

Présent(s) : 11	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 14</b>		
Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b>		
-		
<b>Abstention : 0</b>		
-		

## Délibération D\_2023\_1\_8

### OBJET : Approbation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Madame le Maire rappelle que le Code des Collectivités Territoriales impose, par son article L.22245, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et fait l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par la mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement :  
( [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Madame le Maire le soumet donc à l'approbation du conseil municipal.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Eau Potable de l'exercice 2021.**
- **DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.**
- **DÉCIDE de la mise en ligne du rapport validé sur le site précité ci-dessus.**

Présent(s) : 11	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 14</b> Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b> -		
<b>Abstention : 0</b> -		

## Délibération D\_2023\_1\_9

### OBJET : Droit d'occupation du domaine public

Madame le Maire informe le conseil que l'obtention d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) du domaine public est obligatoire dès lors que le commerçant occupe une partie du trottoir ou de la voirie dont l'usage principal est la circulation des piétons.

L'autorisation à requérir est différente selon le type d'occupation sollicitée. Dans le cas d'un Food truck, il s'agit d'un permis de stationnement.

L'autorisation d'occupation du domaine public prévoit le paiement d'une redevance dont le montant est fixé par la commune.

Propose au conseil municipal d'instaurer une AOT pour les professionnels qui souhaitent être présents sur le domaine public de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE la proposition de Madame le Maire pour l'instauration d'une AOT,**
- **FIXE le tarif à 150 euros par an dans le cas d'un branchement électrique sur le réseau communal,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

Présent(s) : 11	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 14</b> Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b> -		
<b>Abstention : 0</b> -		

## Délibération D\_2023\_1\_10

### OBJET : Voyage scolaire

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'école élémentaire pour le financement du voyage scolaire prévu en Baie de Somme pour 32 enfants des classes de CE1 au CM2 et 4 accompagnateurs. Voyage déjà proposé mais annulé à plusieurs reprises du fait de la pandémie de Covid19.

Le coût total dudit voyage comprenant : l'hébergement et la restauration en pension complète, les visites, les droits d'entrée, les animations pédagogiques, les guides, s'élève à 17 470 € ttc.

Propose au conseil municipal de prendre en charge les frais de voyage et transfert en car pour un montant de 4 720 €.

Appelle le conseil à se prononcer sur le sujet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,**
- **AUTORISE la prise en charge des frais de voyage et transfert en car d'un montant de 4 720 €,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder au règlement de ladite participation.**

La dépense sera imputée au chapitre "Subventions" ouvert à cet effet.

Présent(s) : 11	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 14</b>		
Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b>		
-		
<b>Abstention : 0</b>		
-		

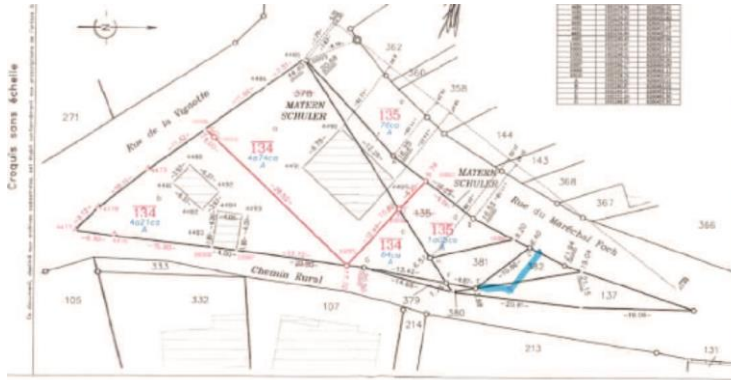
## Délibération D\_2023\_1\_11

### OBJET : Vente de terrains

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'un projet de division parcellaire rue du Maréchal Foch, en vue de vendre deux parcelles à bâtir. La première donnant sur la rue du Maréchal Foch et la seconde sur la rue de la Vignotte.

Précise qu'un des futurs acquéreurs (rue du Maréchal Foch) souhaite acquérir tout ou partie des parcelles 382 et 137 afin de rectangulariser le terrain et lui permettre une bande de recul de 3 m, pour une surface d'environ 153 m<sup>2</sup>.

Dit que les deux parcelles feront l'objet d'une division parcellaire afin d'en définir la surface totale à céder.



Précise également qu'il y a lieu de prévoir sur les parcelles cédées une servitude de passage du fait d'un réseau d'eaux usées d'un propriétaire de la ruelle Foch les traversant.

Appelle le conseil municipal à délibérer sur le sujet.

Le conseil municipal après débat et en avoir délibéré :

- **DONNE son accord de principe pour la cession en faveur du futur acquéreur de tout ou partie des parcelles cadastrées section 03 n° 382 et 137, d'une contenance d'environ 153 m<sup>2</sup>.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents ou actes nécessaires à la conclusion de cette vente.**

Présent(s) : 11	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 13</b>		
Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 1</b>		
-Madame LAPOINTE Jocelyne		
<b>Abstention : 0</b>		
-		

## Délibération D\_2023\_1\_12

### OBJET : Tarif de location de la salle des fêtes

Compte tenu de la flambée des prix de l'énergie (électricité et gaz), il est proposé aux élus d'augmenter le tarif de location des salles des fêtes.

Madame le Maire invite le conseil à s'exprimer sur le sujet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE à l'augmentation des tarifs de location des salles des fêtes, notamment en raison de la hausse du coût de l'énergie,**

Cependant,

- **DEMANDE à revoir ce point en commission (étude coût de fonctionnement) avant d'en déterminer le pourcentage d'augmentation.**

Madame le Maire accepte cette proposition et informe les élus que le sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Présent(s) : 11	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 14</b>		
Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b>		
-		
<b>Abstention : 0</b>		
-		

## Délibération D\_2023\_1\_13

### OBJET : Logements communaux

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un des logements situé 2 rue du Pré Joli sera disponible à la location à partir du 06 mars 2023.

Afin de pouvoir louer ce logement, des travaux de rénovation importants sont nécessaires (électricité, peinture, menuiserie, ballon d'eau chaude).

Madame le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE FIXER à compter du 06 mars le montant du loyer mensuel du logement sis 2 rue du Pré Joli 1er étage à la somme de 773.50 euros (sept cent soixante-treize euros cinquante centimes). Ce loyer sera réglé au 1er de chaque mois au Trésor Public,**
- **que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,**

Présent(s) : 11	votant(s) : 14	suffrages exprimé(s) : 14
<b>Pour : 14</b>		
Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b>		
-		
<b>Abstention : 0</b>		
-		

## Délibération D\_2023\_1\_14

### OBJET : Repas et colis festifs des seniors

Madame le Maire informe le conseil municipal que 165 seniors (de 67 ans et plus) vivent à Louvigny.

Rappelle que cette année, il a été proposé le choix entre deux options :

- la participation au repas des seniors (dimanche 22 janvier 2023)
- la distribution à domicile d'un plateau repas + une bouteille d'Henri II (dimanche 18 décembre 2022)

Précise que 93 personnes ont demandé un plateau repas et 57 ont réservé leur repas le dimanche 22 janvier. 15 ne souhaitent ni colis, ni repas.

Rappelle que les conjoints n'ayant pas l'âge requis peuvent également en profiter, moyennant une participation financière de :

- 26 € pour le plateau repas et 35 € pour le repas.

2 colis et 3 repas supplémentaires ont été commandés pour un montant total de 157 €.

Madame le Maire demande l'approbation du conseil afin de l'autoriser à encaisser les chèques des bénéficiaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

➤ **AUTORISE Madame le Maire à procéder à l'encaissement des chèques par l'intermédiaire du Centre des Finances Publiques de VERNY.**

<b>Présent(s) : 11</b>	<b>votant(s) : 14</b>	<b>suffrages exprimé(s) : 14</b>
<b>Pour : 14</b>		
Madame BRUNET Emilie, Madame DESHAYES Agnès, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b>		
-		
<b>Abstention : 0</b>		
-		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Maire :

TORLOTING Brigitte

La secrétaire de séance :

SOL Sylviane

